



UNIVERSITÉ  
EUROPÉENNE  
DE BRETAGNE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 5 mars 2012**

**Délibération n°2012-07**

**Compte financier de l'exercice 2011**

**Vu les articles L719-7, L719-8 et L.719-9 du code de l'éducation relatifs aux contrôles administratifs et financiers des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et applicables aux établissements publics de coopération scientifique**

**Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,**

**L'agent comptable ayant été entendu**

**Le conseil d'administration est appelé à arrêter le compte financier de l'exercice 2011 et à donner son accord sur l'affectation du résultat.**

Le montant net des dépenses est arrêté à : 8 650 841.07€

- Dont fonctionnement général : 7 370 827.46 €
- Dont frais de personnels : 1 280 013.61 €

Soit un total de la 1<sup>re</sup> section : 8 650 841.07 €

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement (2<sup>ème</sup> section).

Le montant net des recettes (de fonctionnement) est arrêté à : 8 460 329.37 €

Le résultat négatif de l'exercice (section fonctionnement) est arrêté à : 190 511.70 €

L'augmentation du fonds de roulement est de : 166 334.36 €

Le montant des amortissements imputés sur l'exercice est de : 356 846.06 €

Fonds de roulement net global à la clôture de l'exercice : 7 301 277.79 €

Etat des restes à recouvrer : 1 164 228.66 €

Evolution de la trésorerie : 4.6 M€ au 01/01, et 6.1 M€ au 31/12

### Informations complémentaires :

Courant 2011, ont été créés le centre financier 617 (IMBER) pour porter les financements de l'action « grands projets internationaux » du COM et le centre financier 616-1 correspondant aux crédits ANR pour les deux labex.

La ventilation des charges de l'exercice révèle un taux global d'exécution budgétaire de 65 %, notamment du fait de la non consommation des crédits ouverts pour les labex et Rbuce. Les centres financiers de gestion commune (pilotage : 601A et communication : 602A) affichent des taux d'exécution indiquant une estimation correcte des besoins.

Pour ce qui concerne les recettes, leur montant net (8 460 841.07€) est finalement proche de la prévision retenue en DBM2 (9 614 970 €) une fois rectifiée une erreur initiale de 600 k€ sur l'estimation des dépenses et des recettes imputables au RRTHD, erreur non rectifiée en cours d'exercice.

**Il est demandé au conseil d'administration :**

**Vote n° 1**

**D'arrêter le montant net des charges à : 8 650 841.07 €**

**Détail des dépenses en trois masses :**

- **Fonctionnement : 7 370 827.46€**
- **Personnel : 1 280 013.61€**
- **Investissement : 0**

**D'arrêter le montant net des produits à : 8 460 329.37 €**

**Vote n° 2**

**D'arrêter le résultat négatif de l'exercice à : 190 511.70 €**

**Ce montant négatif sera déduit du compte de réserves (10682)**

**Nombre de membres en exercice : 31**

**Nombre de votants : 27**

|          |                                                                              |
|----------|------------------------------------------------------------------------------|
| Vote 1 : | Refus de participer au vote : 0<br>Pour : 27<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |
|----------|------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                        |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vote 2 : | Nombre de votants : 27<br>Refus de participer au vote : 0<br>Pour : 27<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Délibération adoptée**

Le Président de l'Université  
Européenne de Bretagne

  
**G. CATHELINÉAU**  
**Visa du Président**

**Pièces jointes au présent document : compte financier 2011, compte financier et analyse rétrospective**

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 13/03/2012